

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR DNB SESSION 2020

Candidats individuels

- **La confirmation d'inscription individuelle** vérifiée et signée par le candidat et son représentant légal si nécessaire
- **La photocopie d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, d'un passeport ou du livret de famille ...).
- **Le coupon réponse** dûment complété.
- **Une photocopie de l'attestation Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**
Conformément à l'article 24 de la loi n°2015-917 du 28 juillet 2015, l'obligation de fournir l'attestation de recensement est supprimée. Toutefois, pour se présenter à un examen ou à un concours, les candidats français âgés de 16 à 25 ans doivent fournir un certificat individuel de participation ou une attestation les plaçant provisoirement en règle ; ce document doit être retiré auprès de l'organisme du service national de leur secteur.
N.B : l'âge du candidat s'apprécie à la date du **31/12/2019**.
Les filles nées avant le 1^{er} janvier 1983 n'ont pas de justificatif à produire.
- **Pour les élèves présentant un handicap**, le dossier d'aménagement d'épreuves que vous pouvez trouver sur le site Internet du Rectorat à l'adresse suivante : www.ac-rouen.fr dans la rubrique « Les examens – Inscriptions individuelles »

ATTENTION

**SEUL LE RETOUR DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION
AVEC LES PIÈCES DEMANDÉES VALIDERA L'INSCRIPTION.**

COUPON RÉPONSE

Pendant l'année scolaire **2019-2020**, êtes-vous scolarisé(e) :

Non

Oui

Précisez :

Établissement :

Ville :